



Charte

Active depuis 1970 auprès de personnes adultes avec une déficience intellectuelle, la FOVAHM s'engage à fournir des conditions cadres favorables au développement des compétences et de la participation sociale des personnes qui bénéficient de ses prestations.

Cet engagement se concrétise par :

- Une organisation professionnelle que nous nous efforçons d'améliorer continuellement et qui satisfait aux exigences :
 - des normes ISO 9001 et 14001,
 - du label Valais Excellence,
 - des critères de qualité cantonaux (CLASS)
 - des lois et réglementation en vigueur
 - des droits spécifiés dans la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.
- La mise en application des principes du développement durable et l'équilibre de ses dimensions écologiques, sociales et économiques.
- Des infrastructures et des postes de travail répondant à des critères reconnus en matière de sécurité et d'environnement qui nous permettent de minimiser les impacts sur la santé et sur l'environnement.
- Un personnel qualifié et bienveillant dans le cadre d'une politique basée sur la confiance et la délégation des responsabilités.
- Une approche de la déficience intellectuelle actualisée par l'encouragement au perfectionnement et la collaboration à la recherche.

Performante, professionnelle et toujours chaleureuse, la FOVAHM s'engage au quotidien dans sa mission d'accompagnement et d'inclusion dans la vie privée et/ou professionnelle de personnes adultes avec une déficience intellectuelle.